

Décision portant nomination de M. Rodolphe Jazzar aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMI3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory»

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC121793INC du 25 juin 2012 portant création de l'UMI3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory»; dont le directeur est M. Guy BERTRAND;

Vu la décision n°DEC121793INC du 25 juin 2012 portant nomination de M. Guy BERTRAND aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n°3555;

Vu Décision n° DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la Circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu l'avis du directeur de l'Unité en date du 17 mars 2016 ;

Considérant que M. Rodolphe Jazzar a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Paris B, du 22 au 24 Septembre, puis du 16 au 18 novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

M. Rodolphe Jazzar, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMI3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory» à compter du 17 mars 2016.

M. Rodolphe Jazzar exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M.

Rodolphe Jazzar est placé directement sous l'autorité du directeur de l'UMI3555.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/03/2016

Le directeur de l'UMI3555
de Paris Michel-Ange
Guy BERTRAND

La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI